

-----Message d'origine-----

De : Isabelle.Mongrain@mrnf.gouv.qc.ca [mailto:Isabelle.Mongrain@mrnf.gouv.qc.ca]

Envoyé : 8 octobre 2010 13:27

À : Carvalho, Rafael (BAPE)

Cc : Marie-Claude.Lambert@mrnf.gouv.qc.ca

Objet : Suivi de la rencontre du 23 septembre - Entente

Bonjour monsieur Carvalho,

À la suite de votre courriel du 1^{er} octobre dernier adressé à Mme Lambert dans lequel vous vouliez que notre ministère vous précise en quoi consiste le processus d'entérinement de l'entente entre Saint-Laurent Énergies Inc. et les acériculteurs, voici notre réponse :

Dans le cadre de ce projet, le ministère doit faire entériner cette l'entente par un avocat de la Direction des affaires juridiques, et ce compte tenu de la complexité et de l'ampleur du dossier. Malheureusement, il est impossible de vous indiquer le temps nécessaire pour l'analyse d'un tel dossier. Le temps d'analyse varie en fonction du nombre de demandes reçues et de la complexité de chaque dossier.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information supplémentaire. Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Isabelle Mongrain, B. Urbanisme, M. Env.

Technicienne en gestion du territoire public

Direction des opérations intégrées Estrie-Montréal-Montérégie

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

200, rue Belvédère Nord, bureau 1.05

Sherbrooke (Québec) J1H 4A9

Téléphone : (819) 820-3176 poste 277

Télécopieur : (819) 820-3946

mailto : isabelle.mongrain@mrnf.gouv.qc.ca